

REGLEMENT DONIBANE LOHIZUNE - HONDARRIBIA LASTERKETA ERDI MARATOIA 2025

Article 1. Nom de l'épreuve

Les associations sportives et culturelles HONDARRIBIA KIROL TALDEA d'Hondarribia et UR JOKO de Saint Jean de Luz, organisent le 4^{ème} dimanche d'Octobre (le 26 Octobre) 2025 à 10:00, la XXVIème (26[°]) édition de la course pédestre DONIBANE LOHIZUNE - HONDARRIBIA LASTERKETA ERDI MARATOIA, ouverte à tous sans distinction de sexe ni nationalité. La course sera nommée officiellement DONIBANE LOHIZUNE - HONDARRIBIA LASTERKETA ERDI MARATOIA*.

Article 2. Parcours

La course se disputera sur une distance de vingt et un kilomètres et 97 mètres (21,097km) sur route, l'itinéraire est le suivant*:Départ place Foch à Saint Jean de Luz, pont Charles de Gaulle, Ciboure, Quai Maurice Ravel, Boulevard Pierre Benoit, route de la Corniche (Urrugne), Hendaye, Boulevard de la Mer, port de plaisance d'Hendaye, Boulevard de la Baie de Chingudy, Boulevard General De Gaulle, gare d'Hendaye, Pont international d'Irun, Av. d' Iparralde, Paseo Colon, calle Fuenterrabia, calle Mendelu, Amutalde, Route de l' Aéroport, Calle Alameda et l'arrivée calle Mayor à HONDARRIBIA.

*le parcours est en cours de validation auprès des services de l'Etat.

Article 3. Contrôle des temps.

Le contrôle des arrivées sera clôturé DEUX HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES après le départ. Soit à 12 H 45. Deux contrôles de temps seront établis

- v Au Kilomètre DIX : le temps maximum sera d'UNE HEURE ET VINGT CINQ MINUTES
- v Au Kilomètre QUINZE : le temps maximum sera de DEUX HEURES.
Les coureurs qui dépasseront le temps de passage seront dans l'impossibilité de rallier l'arrivée dans le temps imparti, ils devront donc se retirer de la course et monter dans la voiture balai.

Article 4. Inscription, Calendrier, obtention du dossard et annulations.

Tout participant devra porter le dossard officiel qui peut être obtenu après inscription et paiement sur la page www.donibane-hondarribia.com/inscriptions.

Lors de l'inscription, il sera exigé, de tous les candidats à la course, une de ces deux options en accord avec le règlement FFA :

1. un certificat médical de moins d'un an (réalisé après le 26 octobre 2024), certifiant la non contre-indication de la pratique de la course à pied de compétition, ou une licence sportive en cours de validité.
2. Avoir fait le cour de prévention de santé FFA (www.pps.athle.fr).

Le document (le certificat médical, la licence sportive ou le numéro PPS) devra être téléchargé sur la fiche du coureur sur la plateforme d'inscription avant le 24 octobre 2025.

L'âge minimum pour participer à la course de 18 ans révolus au maximum la veille de la course.

Le calendrier et les tarifs sont les suivants :

- < Du 1^{er} Mars au 30 Juin : L'inscription sera ouverte à tous. Le prix de l'inscription sera de 35€ dans la limite des 1000 premiers dossards.
- < Du 1^{er} Juillet au 31 Août: 40€ dans la limite des 1001 et 3000 dossards.
- < Du 1^{er} au 30 Septembre : 45 €
- < Du 1^{er} au 13 octobre, inscription de dernière minute : 50€. Dans la limite des places disponibles.

Chaque athlète se verra offrir en même temps que le dossard et sa puce, le t-shirt souvenir de la course.

La course est limitée à 3.700 dossards.

Les athlètes qui s'inscriront avant le 31 août pourront demander l'envoi de dossard par courrier (option de 5,95€).

Les envois de courrier seront réalisés seulement pour la France et l'Espagne

Pour recevoir le dossard il est nécessaire avoir téléchargé le certificat médical/la licence sportive ou le numéro de PPS.

Changement de titulaire :

Il est possible de transférer son dossard à une autre personne grâce au système d'inscription mis en place par l'organisation jusqu'au 31 août.

Annulation d'inscription :

Toute annulation justifiée pour raison physique ou autre événement exceptionnel avant le 31 août sera remboursée 20€ maximum (indépendamment du prix payé lors de l'inscription).

Après cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Article 5. Annulation épreuve et limitation participants.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour toute raison liée entre autres à la situation sanitaire, aux obligations imposées par les administrations ou des restrictions concernant le parcours imposées par les autorités françaises et/ou espagnoles...

Si la course venait à être annulée pour une décision ne provenant pas de l'organisation, elle s'engage à :

SI LA COURSE EST ANNULÉE AVANT LE 01 SEPTEMBRE

L'organisation remboursera les frais d'inscriptions en retenant dix (10) euros à tous les coureurs inscrits jusqu'à cette date.

SI LA COURSE EST ANNULÉE APRES LE 01 SEPTEMBRE

L'organisation effectuera un remboursement des frais d'inscriptions en retenant 25 euros pour l'ensemble des coureurs inscrits à cette date.

LIMITATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

Dans le cas où une des autorités compétentes limiterait le nombre de participants à l'épreuve, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou reporter la course.

Article 6. Assurance Responsabilité Civile.

Une assurance souscrite par l'organisation, couvre la responsabilité civile de celle-ci sur le déroulement de l'épreuve. Les Licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les autres participants devront s'assurer individuellement.

Article 7. Classement.

Un classement de tous les arrivants terminant dans les délais impartis sera établi à la fin de l'épreuve.

Article 8. Dossard.

Le dossard comportant la puce de contrôle, devra être fixé sur le torse de façon à rendre bien lisibles le numéro et le partenaire.

Article 9. Organisation, déroulement de l'épreuve et ravitaillements.

L'organisation mettra en place les moyens pour que la course se déroule dans l'ordre et la discipline. L'épreuve sera contrôlée par du personnel compétent, avec la collaboration de la Croix Rouge, pour l'assistance médicale pendant le déroulement de l'épreuve, avec des ambulances, des postes fixes d'assistance plus un espace massages et assistance médicale à l'arrivée.

Les postes de ravitaillement et d'épongeage seront installés en accord avec la réglementation et les normes sanitaires anti COVID 19 en vigueur aux kilomètres 5, 10, 15, 18.5 et à l'arrivée (*kilométrage des ravitaillements à confirmer selon le parcours validé par les autorités).

Un autobus balai sera mis en place pour récupérer les retardés et les abandons.

Article 10. Consigne des vêtements.

Les participants pourront laisser leurs vêtements dans des véhicules mis à disposition par l'organisation garés devant l'espace de départ, et ce jusqu'à une demi-heure avant le départ soit jusqu'à 09h30.

Les sacs devront être fermés et munis du bracelet adhésif qui se détache du dossard.

Ils seront acheminés jusque dans des caisses positionnées dans la zone d'arrivée. Aucun sac ne pourra être récupéré sans présentation du dossard.

Il ne sera pas admis de valises de voyage ou de sacs de grand volume (poids maximum de 5kg)

L'organisation conseille à l'ensemble des coureurs de ne pas laisser d'objet fragile ou de valeur dans le sac. Elle ne sera pas tenue responsable pour dégradation. Le coureur autorise la manipulation du sac (chargement et déchargement depuis les véhicules de consigne).

La responsabilité du contenu du sac sera uniquement celle du coureur dont le numéro de dossard apparaît sur l'étiquette collée au sac.

Article 11. Honnêteté et sportivité.

L'organisation compte sur le sérieux et l'honnêteté sportive des participants qui devront respecter les règles sportives, réalisant la totalité de l'épreuve grâce à son propre effort, s'interdisant toute aide extérieure quelle qu'elle soit, ainsi que tout type de gêne ou agression envers d'autres participants. A ce titre l'organisation mettra en place des Juges qui veilleront, tant au départ comme tout au long de la course au respect de ces normes, notant les dossards des contrevenants.

Article 12. Zone de DEPART

La zone de départ de Saint Jean de Luz sera délimitée par des barrières. Les participants (tes) devront y accéder par l'arrière.

L'organisation mettra à disposition des participants plusieurs lièvres pour permettre à chacun de réaliser son objectif de résultat.

Plusieurs SAS de départ seront mis en place avec des plages de temps estimatif que les participants devront renseigner lors de leur inscription :

- - 1^{er} SAS : pour les coureurs estimant faire un chrono entre 1h20 et 1h39'59"
- - 2^{ème} SAS : pour les coureurs estimant faire un chrono entre 1h40 et 1h54'59"
- - 3^{ème} SAS : pour les coureurs estimant faire un chrono entre 1h55 et 2h09'59"
- - 4^{ème} SAS : pour les coureurs estimant faire un chrono entre 2h10 et 2h45

Article 13. Primes.

La remise des prix aura lieu sur l'espace arrivée à partir de 12 H 00 et sera réalisée suivant le classement suivant :

Classement général masculin et féminin : 1° : 300 €
2° : 200 €
3° : 100 €

Autres récompenses

De nombreux lots, seront tirés au sort entre les arrivants.
Les trophées des différents classements devront être retirés au moment de la remise des trophées. Les lots pourront être retirés jusqu'à 13h30. Dans le cas où les trophées ou lots n'étaient pas retirés, l'organisation les considèrera comme refusés par l'athlète.

CATEGORIE

Général : entendu comme la position réelle dans l'épreuve

Article 14. Actualisation et interprétation du règlement.

Le jury et le comité d'organisation se réservent le droit de prendre toute disposition ou modification du présent règlement si les circonstances l'exigent. La participation à l'épreuve implique la totale acceptation de

Un SAS « élite » pour les coureurs justifiant d'un record de moins de deux ans inférieur à 1h20 pour les hommes et à 1h40 pour les femmes ce règlement. En cas d'imprévu dans ce règlement, il sera fait référence au Fédération Française d'Athlétisme ou de la Fédération Guipuzcoanne d'Athlétisme.

Article 15. Retrait des dossards.

Les dates et lieux suivants seront mis en place pour le retrait des dossards :

L'envoi de dossard par courrier sera effectué à l'adresse donnée lors de l'inscription avant le 15 Octobre

Gymnase Urdazuri, 1 Av. du Professeur Gregorio Marañon – St Jean de Luz

Vendredi 24 : de 15H00 à 19H30

Samedi 25 : de 10H00 à 19H30

HONDARRIBIA : Fronton Jostaldi

Vendredi 24 octobre : de 18h00 à 20h00

Samedi 25 octobre de 11h00 à 13h30 et de 16h00 à 18h30

Dimanche 26 : pas de remise de dossards

Aucun dossard ne sera remis sans la présentation d'un justificatif transmis par l'organisation

Article 16. Interdictions et Restrictions.

La présence d'accompagnateurs ou suiveurs ne faisant pas partie de l'organisation, tout au long du parcours de la course est formellement interdite. Les véhicules motorisés et vélos officiels qui réalisent le suivi de la course auront une identification visible à tout moment.

Nous rappelons que l'arrivée accompagnée de mineurs non inscrits compromet sérieusement la sécurité, non seulement des participants, mais aussi celle du propre mineur. En conséquence l'arrivée accompagnée de mineurs est totalement interdite sous peine de disqualification.

Article 17. Cession de données à caractère personnel.

En s'inscrivant à la Donibane Hondarribia Lasterketa Erdi Maratoia, les participants (tes) donnent leur accord pour que les deux associations organisatrices HONDARRIBI KIROI TALDEA et UR JOKO utilisent à des fins exclusives de promotion sportive ou commerciale les données personnelles. En accord avec la réglementation de la CNIL, chaque participant (te) a le droit d'accès à ce fichier pour rectifier, ou supprimer partiellement ou totalement son contenu. Pour ce faire, contacter info@donibane-hondarribia.com. Ainsi et en accord avec les intérêts sportifs de promotion, distribution et exploitation de l'épreuve pour tout le monde (reproduction de photos, vidéos de l'épreuve, publication de listes de classements, etc.) moyennant divers dispositifs (Internet, Revues, Publicité, etc.) et sans limite de temps, les inscrits (tes) cèdent de manière expresse, à l'organisation, le droit de reproduire les noms prénom, le classement, la catégorie, la performance réalisée et son image.

Article 18. Acceptation du règlement.

Les participants acceptent l'ensemble des articles de ce règlement et promettent de ne pas anticiper le départ et de réaliser la distance complète avant de passer l'arrivée.